

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets médicaux à risque, B2

Code Eural	18 01 03*
Code déchet	924000

DESCRIPTION

Par déchets médicaux à risque, il faut entendre : « déchets présentant un risque particulier dans le sens où ceux-ci peuvent engendrer une contamination virale ou microbienne, un empoisonnement ou des lésions ou ceux qui, pour des raisons éthiques, exigent une manipulation particulière ». Seuls ces éléments contaminés seront acceptés dans ce flux de déchets, les autres déchets chimiques doivent être collectés à part.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les substances suivantes ne relèvent pas des déchets médicaux à risque :
 - Réactifs de labo
 - Batteries
 - Tensiomètres et thermomètres à mercure
 - Produits inflammables
 - Déchets radioactifs
- Lorsqu'un déchet légèrement radioactif est détecté au centre de traitement, le colis incriminé est renvoyé au client. Les coûts supplémentaires, liés aux temps d'attente et de transport, sont facturés au client.
- Lorsqu'un déchet fortement radioactif est détecté au centre de traitement, le colis incriminé sera stocké auprès de ce centre. Tous les frais liés à l'analyse, au traitement et au transport de ce déchet radioactif seront refacturés au client.

Conditions d'emballage :

- Les déchets médicaux à risque doivent être conditionnés dans des emballages approuvés UN en carton (sanitaires) ou dans des fûts en plastique de type WIVA.
- Les conditionnements sont bien fermés (cfr. Instructions de collecte B2), ils ne fuient pas et sont propres à l'extérieur.
- Les sanitaires ne conviennent que pour les déchets secs et solides.
- Les fûts de type WIVA conviennent aussi pour :
 - Les déchets anatomiques
 - Le sang, le plasma et autres fluides corporels (les liquides doivent être emballés ou absorbés avant d'être déposés dans les fûts !)
 - Les déchets de laboratoire, contaminés par des virus ou des bactéries
 - Les objets tranchants (aiguilles, scalpels, éprouvettes, verre,...)
- Le poids maximal par emballage s'élève à :
 - Sanitaires : max. 14 kg par boîte
 - Fûts WIVA 30 l: max. 15 kg
 - Fûts WIVA 50 et 60 litres : max. 20 kg
- Les Sanitaires et fûts WIVA sont disposés séparément sur des palettes euro, un seul type d'emballage par palette.
- Les emballages sont droits et empilés sur ces palettes comme suit :
 - 8 emballages similaires (4 x 2) par couche
 - Sanitaires: max. 4 rangées en hauteur
 - WIVA 30 l: max. 5 rangées en hauteur
 - Fûts WIVA 50/60 l: max. 3 rangées en hauteur
 - Filmées avec un film transparent, la palette inclus
- Chaque emballage est pourvu d'une impression ou d'une étiquette comportant les informations suivantes :
 - Données d'identification (nom, adresse, numéro de téléphone) du fabricant
 - La date d'enlèvement (sur chaque suremballage)